## Tutoriel pour s'inscrire en liste d'attente en crèche collective ou en crèche familiale de la Ville de Lille

Consultez ce tutoriel pour inscrire votre enfant en liste d'attente à partir du 1er mars sur mesdemarches.lille.fr.



# 1/ Dans l'onglet Enfance et Vie Scolaire, cliquez sur « INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE POUR UN ACCUEIL EN CRECHE COLLECTIVE OU CRECHE FAMILIALE » :



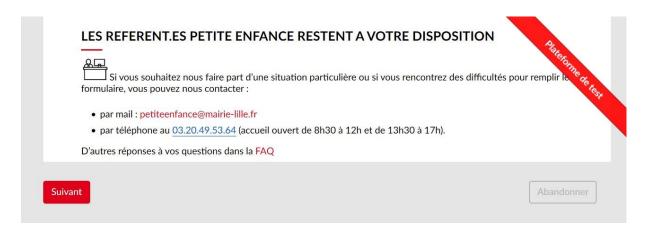


2/ Le formulaire apparait ainsi qu'un code de suivi, associé à votre demande. Conservez-le, il vous est personnel.



Lisez attentivement les éléments de cette page, ils vous aideront à remplir votre demande afin qu'elle corresponde au mieux à vos besoins. Le guide d'accueil est disponible pour vous aider, ainsi qu'une <u>Foire aux Questions</u>. Vous pouvez interrompre l'enregistrement de votre demande et y revenir ultérieurement grâce au code de suivi.

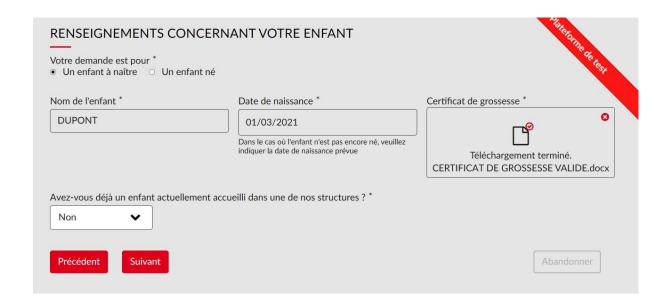
A chaque étape, merci de cliquer sur SUIVANT.



### 3/Des éléments sont indispensables pour votre préinscription : ils sont accompagné du symbole \*, notamment :

- L'identité du parent 1 (la maman)
- Une adresse mail valide ainsi qu'un numéro de téléphone : ils seront utilisés pour le suivi de votre dossier et lors des attributions de places en crèche. Vérifiez bien vos spams ou courriers indésirables, nos mèls peuvent y être redirigés

• Le document justifiant soit une grossesse, soit la naissance de votre enfant



#### 4/ Vérifiez le contenu du formulaire et validez



#### 5/ Votre demande a été envoyée à la Direction Petite Enfance

Elle se chargera de l'étudier avant de la valider. Vous en êtes averti par mèl (veillez à vérifier vos courriels indésirables). Votre code de suivi sera rappelé à chaque échange de courriel

# 6/ Cliquez sur « Résumé : Afficher le détail de la demande »

Vous pouvez ainsi consulter votre demande et la modifier ou l'annuler à tout moment.



Dès validation de votre demande par la Direction Petite Enfance, vous serez inscrit en liste d'attente : si une place se libère dans la crèche de votre choix, qu'elle correspond à l'âge de votre enfant et que nous arrivons à votre date d'inscription, vous serez contactés par notre service par téléphone et mail.

Le formulaire a été enregistré le 07/01/2021 09:48 avec le numéro 133-247.

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : WWGQRWTH

Résumé (afficher le détail de la demande)

Historique

Demande transmise
07/01/2021 09:48

Demande à traiter
07/01/2021 09:48

Dossier sur liste d'attente
07/01/2021 11:54

#### DEMARCHES INDISPENSABLES AU MAINTIEN DE VOTRE DEMANDE

- Actualisation et confirmation obligatoires entre le 1 er et le 31 mars de chaque année
- Pour un enfant à naître : enregistrement dans « <u>mesdemarches.lille.fr</u> » de son acte de naissance intégral avant son 2eme mois.

Sans ces étapes réalisées dans les délais impartis, votre dossier sera annulé.

#### **ETAPES DE VOTRE DOSSIER:**

Chaque étape vous sera rappelée par courriel à l'adresse mail du parent 1, où figurera votre code de suivi. Vérifiez votre boîte mail régulièrement, ainsi que vos spams :

- 1. Vous remplissez le formulaire en ligne sur <u>mesdemarches.lille.fr</u>
- 2. Celui-ci est envoyé pour validation à la Direction Petite Enfance = « demande transmise » et « demande à traiter »
- 3. Si votre dossier ne nécessite pas de données complémentaires ou de corrections, il est validé par la Direction Petite Enfance = « dossier en liste d'attente »

- 4. Il est modifiable à tout moment grâce à votre code de suivi
- 5. Pour un enfant à naître : enregistrez son acte de naissance intégral avant son 2eme mois **OBLIGATOIRE**
- 6. Du 1<sup>er</sup> au 31 mars de chaque année : période d'actualisation et de confirmation **OBLIGATOIRE**
- 7. Vous avez confirmé votre demande. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre votre dossier se trouve en « phase d'attribution » pour la rentrée de septembre. Vous ne pouvez plus la modifier, sauf demande faite par mail à <u>petiteenfance@mairie-lille.fr</u> ou par téléphone au 03.20.49.53.64
- 8. 1<sup>er</sup> octobre : la phase d'attribution étant close, votre dossier retourne en liste d'attente. La principale rentrée se déroule en septembre, période où les plus grands partent à l'école. Les attributions ont lieu à chaque printemps.

Toutefois, si une place se libère en cours d'année dans la crèche de votre choix, qu'elle correspond à l'âge de votre enfant et que nous arrivons à votre date d'inscription, vous serez contactés par notre service par téléphone et mail.

Si vous rencontrez ou avez rencontré de difficultés pour effectuer votre demande en ligne, vous pouvez :

- vous rendre **au guichet Petite Enfance** dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ou **contacter directement un.e référent.e petite enfance** à l'Hôtel de Ville, par mail à l'adresse <u>petiteenfance@mairie-lille.fr</u> ou en appelant le 03 20 49 53 64 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.